

## Description de poste

---

### Membre du Comité de rémunération du Bureau exécutif

#### Fonction

Le Comité de rémunération du Bureau exécutif de World Athletics (ci-après le Comité) est désigné par le Bureau exécutif et lui fait rapport. Le Comité est établi conformément aux termes de l'article 58.2(i) des Statuts et de l'alinéa 4.16.2 des Règles de gouvernance.

La mission première du Comité est d'examiner et de conseiller le Bureau exécutif sur les politiques de rémunération et de défraiement applicables au président, aux vice-présidents, aux membres du Bureau exécutif, aux membres du Conseil, aux membres des Commissions et des Groupes de travail, au directeur général, ainsi que sur toute autre question y afférente pouvant être décidée par le Bureau exécutif.

Le Comité est composé de cinq personnes :

- le président du Comité (qui doit être un membre du Bureau exécutif);
- au moins un (1) autre membre du Bureau exécutif;
- jusqu'à trois (3) autres membres, qui peuvent être indépendants de World Athletics.

Le mandat des trois (3) membres désignés durera environ quatre ans et prendra fin en 2027 à la clôture du Congrès électoral.

Le Comité est censé se réunir une fois par an pour s'aligner sur le calendrier des réunions du Bureau exécutif, ainsi qu'à d'autres occasions si le Bureau exécutif le demande ou l'exige. Entre ces réunions, il peut être nécessaire de prévoir des séances de consultation et des prises de décision par vidéoconférence ou par courrier électronique.

#### Responsabilités

Les responsabilités du Comité sont les suivantes :

- Examiner la politique de rémunération et la politique de remboursement des dépenses associées et formuler des recommandations sur la cohérence et la pertinence de la politique pour les postes et les instances visés dans le cadre de son rôle et de ses responsabilités.
- Dans le cadre des politiques définies, formuler des recommandations concernant l'ensemble des rémunérations individuelles à attribuer au président, aux vice-présidents, aux membres du Conseil, au directeur général, aux membres du Bureau exécutif et aux membres du Bureau de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme.
- Examiner et formuler des recommandations au sujet de la politique de rémunération à appliquer pour les Commissions, les Groupes de travail et autres organes de World Athletics qui sont établis en vertu des Statuts, des Règles et des Règlements.

## Description de poste

---

- Conseiller le Bureau exécutif sur les questions relevant de la compétence du Comité.

### Profil

Le président et les membres du Comité auront collectivement une expérience dans les domaines de la gouvernance et de la rémunération. Chaque personne sera nommée principalement pour ses compétences relevant du champ d'activité du Comité. D'autre part, les membres doivent faire preuve des qualités suivantes :

- Intégrité irréprochable;
- Connaissance ou expérience pertinente dans des organisations internationales et/ou des entreprises commerciales de grande envergure.

### Administration

Les membres du Bureau exécutif qui siègent au Comité sont rémunérés au titre de leur fonction de membre du Bureau exécutif. Les membres indépendants du Comité ne sont pas rémunérés mais percevront de World Athletics une indemnité journalière de 150 dollars américains (USD) pour chaque réunion du Comité qui se déroule en présentiel. World Athletics organisera et couvrira les frais de voyage, d'hébergement ainsi que les repas, conformément à la politique de World Athletics.

### Processus de sélection

À l'issue du processus de recrutement et de sélection, un groupe de travail sera chargé de recommander au Bureau exécutif les candidats retenus.

### Comment postuler

Les candidats sont invités à lire les Règles de gouvernance pour se familiariser avec le rôle, les responsabilités et les fonctions attendues du Bureau exécutif.

Chaque membre de Comité doit faire l'objet d'une vérification d'éligibilité menée par le Panel de vérification, pour confirmer son admissibilité à occuper cette fonction. Par conséquent, les postulants sont invités à consulter aussi les Règles de vérification d'éligibilité. Les Règles de gouvernance (B3.1) et les Règles de vérification d'éligibilité (B3.2) sont disponibles [en cliquant ici](#).

Les candidatures doivent parvenir au groupe de travail (à [EB-Committees-Applications@worldathletics.org](mailto:EB-Committees-Applications@worldathletics.org)) au plus tard le **15 août 2023** (à 23 h 59 heure d'Europe centrale) et doivent inclure les éléments suivants :

- un **curriculum vitae** complet;
- les **coordonnées**, incluant l'adresse (professionnelle et personnelle), les numéros de téléphone (y compris les téléphones portables) ainsi que l'adresse électronique;
- les coordonnées complètes de **trois personnes de référence**. Veuillez noter que les personnes de

## Description de poste

---



référence ne seront contactées qu'après consultation des candidats. Il incombe au candidat de s'assurer que les personnes de référence sont disposées à fournir des informations au membre de l'équipe de recrutement qui prendra contact avec elles, le cas échéant.

World Athletics accueille les candidatures d'un large éventail de personnes, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle, de religion ou de handicap.